



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE  
LE 24 FÉVRIER 2011, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, SIS AU 255  
BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

### Étaient présents :

Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant  
Monsieur Michel Aubin, conseiller  
Monsieur Steeves Demers, conseiller substitut  
Monsieur Jacques Durand, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Madame Louise Lavigne, conseillère  
Madame Diane Lavoie, conseillère  
Monsieur Martin Lévesque, conseiller  
Madame Julie Lussier, conseillère substitut  
Monsieur Michel Martin, conseiller  
Monsieur Jean Murray, conseiller  
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller  
Monsieur Pierre Wilson, conseiller substitut

### Étaient absents :

Monsieur Gilles Plante, préfet et maire de la municipalité de McMasterville, remplacé  
par monsieur Pierre Wilson  
Monsieur Denis Lavoie, maire de la ville de Chambly, remplacé par monsieur Steeves  
Demers  
Monsieur Denis Millier, maire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu,  
remplacé par madame Julie Lussier

### Assistaient également :

Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la MRC  
Madame Chantal Lebel, agente de développement culturel de la MRC  
Monsieur François Senécal, coordonnateur à l'aménagement de la MRC  
Madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau de la MRC

Monsieur Bernard Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, agissant à  
titre de secrétaire

### POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

### POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Lévesque  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2011
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
  - 7.1 Règlement numéro 1145 de la ville de Mont-Saint-Hilaire

11-02-040



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2011 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2011 du Comité consultatif agricole
10. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 15 février 2011 du Comité des finances
11. Dépôt du procès-verbal de la séance du 15 février 2011 du Comité de sécurité incendie
12. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2011 du Comité de développement culturel
13. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 13.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1248-200-2010 modifiant le règlement de zonage
  - 13.2 Ville de Carignan : règlements de modification
    - 13.2.1 Règlement numéro 420-U remplaçant le plan d'urbanisme
    - 13.2.2 Règlement numéro 421-U remplaçant le règlement sur les permis et certificats
    - 13.2.3 Règlement numéro 422-U remplaçant le règlement de zonage
    - 13.2.4 Règlement numéro 423-U remplaçant le règlement de lotissement
    - 13.2.5 Règlement numéro 424-U remplaçant le règlement de construction
    - 13.2.6 Règlement numéro 425-U remplaçant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
    - 13.2.7 Règlement numéro 426-U remplaçant le règlement sur les dérogations mineures
  - 13.3 Ville de Chambly : règlements de modification
    - 13.3.1 Règlement numéro 2010-1198 modifiant le plan d'urbanisme
    - 13.3.2 Règlement numéro 93-02-184A modifiant le règlement de zonage
    - 13.3.3 Règlement numéro 93-02-185A modifiant le règlement de zonage
  - 13.4 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-130 modifiant le règlement de zonage
  - 13.5 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlements de modification
    - 13.5.1 Projet de règlement numéro U-120-129 modifiant le règlement de zonage
    - 13.5.2 Règlement numéro U-130-41 modifiant le règlement de lotissement
  - 13.6 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlements de modification
    - 13.6.1 Règlement numéro 08.09.09.10 modifiant le règlement de zonage
    - 13.6.2 Règlement numéro 99.18.08.10 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble
14. Cours d'eau
  - 14.1 Cours d'eau Petite Décharge des Terres Noires, branche 2 : entente avec la MRC des Maskoutains
  - 14.2 Rivière des Hurons et sa branche 1, branche 6 du cours d'eau Le Ruisseau et cours d'eau Décharge des Quinze et ses branches 3 et 5 : ententes avec les MRC des Maskoutains et de Rouville
15. Gestion contractuelle
  - 15.1 Modification à la Politique de gestion contractuelle
  - 15.2 Règlement



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

16. Règlements de modification au Schéma d'Aménagement
  - 16.1 Règlement numéro 32-10-8 : adoption
  - 16.2 Règlement numéro 32-09-4.1 : adoption
17. Règlement numéro 46-10-1.1 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des bois : avis de motion
18. Développement culturel : exposition
19. Aide financière du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : entente de gestion
20. Ministère des Transports du Québec : avis d'intervention
21. Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu : demande de modification au Schéma d'Aménagement
22. Pacte rural : acceptation de projets
  - 22.1 L'aventure comestible du Magasin général
  - 22.2 Pavillon des loisirs
  - 22.3 Internet haute vitesse en milieu rural
23. Demandes d'appui
  - 23.1 Ville de Beauharnois : implantation d'un élevage porcin
  - 23.2 MRC de Brome-Missisquoi : guide des bonnes pratiques et formation sur le contrôle de l'érosion
  - 23.3 Député fédéral de Chambly-Borduas : bonification du budget de l'initiative Emplois d'été
24. Divers
25. Interventions de l'assistance
26. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Madame Madeleine Drolet Savoie, résidante de la ville de Carignan et représentante de l'organisme Nature Carignan, dépose un document et questionne le contenu du plan d'urbanisme de Carignan, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives au secteur de l'île aux foins. Madame Drolet Savoie demande au Conseil de ne pas approuver le plan d'urbanisme de Carignan jusqu'à ce que la ville fournisse des plans actualisés au ministère.

Monsieur Jean-Marie Ballard, résidant de la ville de Chambly, décrit sa position concernant l'île aux foins et indique au Conseil qu'un projet de loi provinciale, portant le numéro 82, est présentement à l'étude par le gouvernement. Monsieur Ballard attire l'attention sur certains éléments de contenu potentiel du projet de loi et prétend qu'il est convaincu que ces éléments seront inclus à la version finale de la loi qui sera certainement adoptée. Monsieur Ballard attire également l'attention sur le potentiel culturel et patrimonial de l'île aux foins. Monsieur Ballard demande un moratoire sur les possibilités d'intervention sur l'île aux foins.

Monsieur Jean Pouliot, résidant de la ville de Carignan, présente un plan qui localise l'île aux foins selon sa compréhension. Il invite les membres du Conseil à visiter l'île pour prendre connaissance de la qualité des lieux.

Madame Lorraine Paquin, résidante de la ville de Carignan, propose au Conseil de procéder à la création de parcs régionaux dans la MRC et de les inclure au prochain Schéma d'Aménagement.

Monsieur Mario Bégin, résidant de la ville de Carignan, demande s'il y aura une autre période d'interventions de l'assistance au cours de la séance.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

Madame Madeleine Drolet Savoie, résidante de la ville de Carignan, réitère l'importance de reconnaître les corridors forestiers.

Monsieur Réjean Bessette, résidant de la ville de Chambly, demande au Conseil d'expliquer les motifs qui ont justifié une coupe d'arbres qui s'est réalisée dans la zone industrielle de Chambly et demande ce que la ville de Chambly a fait à ce sujet.

Monsieur Ferdinand Berner, résidant de la ville de Mont-Saint-Hilaire, indique au Conseil que le journal L'Oeil Régional n'est plus distribué à plusieurs endroits depuis qu'il a été vendu.

Monsieur René Fournier, conseiller indépendant de la ville de Carignan, souligne au Conseil que l'île aux foins est souvent inondée.

Madame Debbie Baker, citoyenne de la ville de Carignan, demande au Conseil s'il procédera à l'approbation de l'ensemble de la réglementation de Carignan, lors de la séance.

### POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2011

11-02-041

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2011 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 5. CORRESPONDANCE

- 11-176 14-01-11 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART LECHASSEUR AVOCATS, nous transmettant une opinion juridique sur la possibilité pour la MRC de déclarer sa compétence sur un fossé afin de le convertir en cours d'eau.
- 11-177 14-01-11 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le premier projet des règlements d'urbanisme numéros 1248-202-2011 et 1646-00-2011, pour avis de conformité.
- 11-178 14-01-11 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le second projet des règlements d'urbanisme numéros 1248-201-2010 et 1250-50-2010, pour avis de conformité.
- 11-179 14-01-11 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE, nous informant des activités sur la montagne.
- 11-180 14-01-11 Lettre de MADAME NANCY BÉLANGER, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-9-2011 relativement à leur retrait du projet d'entente relatif aux services partagés d'une ressource spécialisée en prévention incendie.
- 11-181 17-01-11 Lettre de MONSIEUR YVON TARDY, inspecteur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-164-2010 demandant d'inclure une partie de lot aux îlots déstructurés.
- 11-182 17-01-11 Lettre de MADAME JANICE BADGLEY, agent de liaison - relations avec les autochtones et les communautés, TRANSCANADA, nous transmettant leur calendrier 2011 ainsi que des fiches d'informations sur la sécurité relative aux gazoducs.
- 11-183 17-01-11 Résolution numéro 2011-16 de la VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, adoptant le protocole de mobilisation uniformisé des accidents routiers.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-184 17-01-11 Lettre de MADAME EDITH CHAMBERLAND, adjointe administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2011-01-016, autorisant la signature d'une entente pour l'embauche d'un préventionniste par la MRC, ainsi que la résolution numéro 2011-01-005 nommant madame Julie Lussier à titre de substitut du maire au sein du Conseil de la MRC.
- 11-185 17-01-11 Lettre de MONSIEUR VALOIS BÉRUBÉ, direction de l'amélioration de l'habitat, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous transmettant la liste des demandes d'adaptation de domicile pour le mois de décembre 2010.
- 11-186 17-01-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le second projet des règlements numéros 08.09.09.10 et 08.09.10.10 ainsi que le projet de règlement numéro 99.18.08.10, pour avis de conformité.
- 11-187 17-01-11 Rapport annuel de LIZOTTE SOLUTIONS INC. sur le contrôle des endroits à risque du castor nuisible sur le territoire de la ville de Carignan.
- 11-188 17-01-11 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, MRC DE ROUSSILLON, nous transmettant le règlement numéro 153 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 11-189 17-01-11 Lettre de MADAME VALÉRIE MAHER, secrétaire au greffe et à la direction générale, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2010-12-455 autorisant la signature du protocole de mobilisation uniformisée des accidents routiers.
- 11-190 17-01-11 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART LECHASSEUR AVOCATS, nous informant du suivi relativement aux dommages du revêtement extérieur du siège social de la MRC.
- 11-191 18-01-11 Lettre de MADAME LINDA DAOUST, directrice générale et chef de l'exploitation, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant notre part de la ristourne 2010.
- 11-192 19-01-11 Lettre de MADAME NICOLE INKEL, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC JARDINS-DE-NAPIERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2011-01-08 portant sur une problématique touchant la formation des pompiers, pour appui du Conseil.
- 11-193 19-01-11 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, directrice des services juridiques et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le second projet du règlement d'urbanisme numéro 382-04-2010, pour avis de conformité.
- 11-194 19-01-11 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le projet de règlement d'urbanisme numéro 93-02-184A, pour avis de conformité.
- 11-195 19-01-11 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le projet de règlement d'urbanisme numéro 93-02-185A, pour avis de conformité.
- 11-196 19-01-11 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 2010-1198, pour avis de conformité.
- 11-197 20-01-11 Courriel de MADAME VALÉRIE MAHER, secrétaire greffe, direction générale et cabinet du maire, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous informant que monsieur le Maire Michel Martin cède sa place à madame Diane Lavoie, mairesse de la ville de Beloeil, au Comité de sécurité incendie.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-198 20-01-11 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice au greffe, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2011-01-015 renouvelant le contrat d'entretien du logiciel avec la compagnie Emergensys.
- 11-199 20-01-11 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice au greffe, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2011-01-016 approuvant l'embauche d'une ressource permanente dédiée au système Emergensys.
- 11-200 20-01-11 Courriel de MADAME ÉLISE GUERTIN, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public relatif à l'adoption du calendrier 2011 des séances ordinaires de la MRC.
- 11-201 21-01-11 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, directrice des services juridiques et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public relatif à l'adoption du calendrier 2011 des séances ordinaires de la MRC.
- 11-202 21-01-11 Courriel de MADAME JOSÉE BÉLANGER, chargée de projets spéciaux, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant copie d'une lettre d'invitation qui sera envoyée aux villes et aux municipalités de la MRC portant sur une conférence de sensibilisation au développement durable.
- 11-203 24-01-11 Lettre de MADAME GINETTE BUREAU, présidente-directrice générale, RECYC-QUÉBEC, nous transmettant ses commentaires relativement à une tournée de la région de la Montérégie.
- 11-204 24-01-11 Lettre de MONSIEUR SÉBASTIEN GUY, conseiller aux communications, FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-JEAN-VALLEYFIELD, demandant notre soutien financier pour leur soirée Reconnaissance aux producteurs agricoles, le 9 avril 2011.
- 11-205 24-01-11 Lettre de MONSIEUR YVES LESSARD, député, COMTÉ DE CHAMBLY-BORDUAS, nous informant des modalités du Programme Emplois d'Été Canada 2011.
- 11-206 24-01-11 Lettre de MONSIEUR YVES LESSARD, député, CHAMBLY-BORDUAS, portant sur la bonification du budget de l'initiative Emplois d'été Canada, pour appui du Conseil.
- 11-207 24-01-11 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2010 de la MRC ainsi que la résolution numéro 2011-01-010 approuvant les prévisions budgétaires de la MRC.
- 11-208 24-01-11 Lettre de MADAME MARYSE BOUCHER, secrétaire greffe et direction générale, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2011-01-007 portant sur la nomination des membres du conseil municipal au sein des divers comités.
- 11-209 24-01-11 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros U-120-127 et U-130-41 ainsi que le premier projet du règlement numéro U-120-129, pour avis de conformité.
- 11-210 24-01-11 Télécopie de la résolution numéro 2010-12-970 de la VILLE DE CHAMBLY, adoptant le Protocole de mobilisation uniformisée des accidents routiers.
- 11-211 24-01-11 Courriel de MADAME ÉLISE GUERTIN, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2011-01-002 nommant monsieur Yvon Plante à titre de substitut du maire au sein du Conseil de la MRC.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-212 25-01-11 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART LECHASSEUR AVOCATS, nous transmettant un projet de règlement déléguant certaines compétences au directeur général relativement à la politique de gestion contractuelle.
- 11-213 26-01-11 Lettre de MONSIEUR IVAN RUSCITTI, chef du service des projets - direction de l'Est-de-la-Montérégie, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, nous transmettant un avis d'intervention pour un projet de reconstruction des ponceaux de l'échangeur des autoroutes 10 et 35 sur le territoire de la ville de Chambly.
- 11-214 25-01-11 Courriel de MONSIEUR YVAN LEROUX, direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie, SÉCURITÉ CIVILE, nous invitant à une séance d'information sur la préparation aux inondations, le 24 février 2011.
- 11-215 26-01-11 Lettre de MONSIEUR GABRIEL GOYETTE, administrateur coordonnateur, TABLE RÉGIONALE DES AÎNÉS DE LA MONTÉRÉGIE (TRAM), nous transmettant les documents relatifs au renouvellement du Protocole entre le ministère de la Famille et des Aînés et la TRAM et nous invitant à participer à la réalisation de la Stratégie d'action en faveur des aînés.
- 11-216 27-01-11 Lettre de MADAME MANON ROGER, directrice générale, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, demandant une copie de notre manuel de l'employé.
- 11-217 28-01-11 Télécopie de MADAME GUYLAINE BOUCHER, greffière, COUR MUNICIPALE DE BELOEIL, nous transmettant un avis d'assignation à comparaître dans le dossier Marie Pier Lebel (cours d'eau).
- 11-218 28-01-11 Lettre de MADAME YRÈNE GAGNÉ, service des statistiques sectorielles et du développement durable, INSTITUT DE LA STATISTIQUE, nous transmettant leur bulletin Statistique régional, édition 2010.
- 11-219 31-01-11 Courriel de MONSIEUR JEAN-MARC LEVESQUE, chef d'équipe, CENTRE DE CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL ESTRIE-MONTÉRÉGIE, nous invitant à une formation portant sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
- 11-220 31-01-11 Courriel de MADAME KARINE LAVOIE, conseillère en communication, BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, nous informant du début des audiences portant sur le Programme de stabilisation des berges de la rivière Richelieu, le 15 février 2011.
- 11-221 31-01-11 Lettre de Me PIERRE RENAUD, président, BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, nous demandant de désigner une personne qui pourrait répondre aux questions de la commission d'enquête sur le Programme de stabilisation des berges de la rivière Richelieu.
- 11-222 31-01-11 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2011-01-023 nous demandant un avis préliminaire sur la conformité du projet de règlement numéro U-120-129.
- 11-223 31-01-11 Lettre de MADAME MANON FORTIER, greffière, VILLE DE BEAUHARNOIS, nous transmettant la résolution numéro 2011-01-016 demandant au gouvernement des modifications législatives relativement à l'implantation d'un élevage porcin, pour appui du Conseil.
- 11-224 31-01-11 Lettre de MONSIEUR ROBERT SABOURIN, direction régionale de la Montérégie, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous transmettant un chèque correspondant au versement 2010-2011 prévu au Pacte rural.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-225 31-01-11 Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière et directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous informant des dispositions prévues relativement au plan de mise en œuvre de la municipalité en matière de sécurité incendie.
- 11-226 31-01-11 Courriel de MADAME SYLVIE BLEAU, coordonnatrice régionale Concours québécois en entrepreneuriat, CLD DE ROUSSILLON, nous demandant une aide financière dans le cadre du concours québécois en entrepreneuriat.
- 11-227 31-01-11 lettre de MONSIEUR ROBERT COMEAU, chargé de discipline - gestion des matières résiduelles, AECOM, nous offrant leurs services professionnels pour la révision du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.
- 11-228 01-02-11 Lettre de MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, demandant à la MRC sa collaboration dans le cadre des travaux d'élaboration du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- 11-229 01-02-11 Courriel de MONSIEUR MARC BÉLAND, directeur du service d'urbanisme et des travaux publics, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2011-01-023 demandant au MTQ le resurfaçage d'une partie de la route 223.
- 11-230 01-02-11 Courriel de MADAME JOCELYNE PILON, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant une invitation au dévoilement et à la signature de l'Entente spécifique de régionalisation de l'immigration dans la Montérégie Est, le 4 février 2011.
- 11-231 02-02-11 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 1248-199-2010.
- 11-232 0-02-11 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le second projet des règlements d'urbanisme numéros 1248-202-2011 et 1646-00-2011, pour avis de conformité.
- 11-233 02-02-11 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-200-2010, 1248-201-2010 et 1250-50-2010, pour avis de conformité.
- 11-234 02-02-11 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1243-09-2010 et 1245-19-2010 pour avis de conformité.
- 11-235 03-02-11 Copie d'une lettre de MONSIEUR SEAN FINN, vice-président exécutif - services corporatifs, CN, adressée à MONSIEUR YVES LESSARD, député, CHAMBLY-BORDUAS, portant sur des tests à être effectués pour compiler les vibrations ressenties lors du passage des trains et transmettant une fiche descriptive du corridor du train.
- 11-236 03-02-11 Courriel de MADAME LYNE DUMONT, coordonnatrice technique, ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT ET DES ROUTES, nous invitant à leur colloque, intitulé : « Le maintien de la circulation : plus que de la signalisation orange ! », le 17 février 2011.
- 11-237 07-02-11 Courriel de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, MRC DES MASKOUTAINS, nous transmettant la résolution numéro 11-01-34 demandant au MDDEP d'harmoniser leurs exigences afin que les MRC de la Montérégie puissent procéder à l'entretien des cours d'eau agricoles en période estivale, pour appui du Conseil.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-238 07-02-11 Courriel de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, MRC DES MASKOUTAINS, nous transmettant la résolution numéro 11-01-29 approuvant l'entente relative à la gestion des travaux dans le cours d'eau Décharge des Quinze principal et branches 3 et 5.
- 11-239 07-02-11 Copie d'une lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC PIERRE-DE SAUREL, nous transmettant la résolution numéro 2010-11-290 portant sur la nomination de leurs membres du Bureau des délégués pour l'année 2011.
- 11-240 07-02-11 Lettre de MADAME CATHERINE BOYER, directrice générale, MOISSON RIVE-SUD, nous demandant de participer à leur financement par l'achat de billets « Loto-voyages 2011 ».
- 11-241 07-02-11 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 021-11 portant sur une demande d'intervention dans le cours d'eau Noisieux.
- 11-242 07-02-11 Lettre de MADAME LYNE LEFEBVRE, chargé d'ingénierie - environnement, GAZMÉTRO, nous transmettant une demande de permis pour des travaux dans le Ruisseau Tessier 1 et le Ruisseau Beloeil, branches 17 et 24.
- 11-243 07-02-11 Lettre de MADAME NICOLETA SANPETREANU, service des comptes majeurs et mutuelles de prévention, CSST, nous transmettant les documents inhérents à notre inscription à la mutuelle de prévention.
- 11-244 07-02-11 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, direction des services juridiques - service du greffe, VILLE DE LONGUEUIL, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro CA-2010-137 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 11-245 07-02-11 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 017-11 autorisant la signature de l'entente de service de prévention incendie avec la MRC.
- 11-246 07-02-11 Invitation de MONSIEUR SYLVAIN MICHON, président, OBV YAMASKA, à leur assemblée générale annuelle, le 24 mars 2011.
- 11-247 07-02-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE ROBERGE, présidente, COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES, nous invitant à une séance d'information présentant le bilan des activités de l'année 2009-2010 ainsi que les principaux objectifs de la Commission scolaire, le 15 février 2011.
- 11-248 07-02-11 Lettre de MADAME JASMINE RATTÉ, adjointe administrative, ASSOCIATION DE GÉOMATIQUE MUNICIPALE, nous informant du processus de connexion Internet pour accéder à leurs données.
- 11-249 07-02-11 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 11-01-09 nommant madame Marguerite Roussel à titre de substitut de la mairesse au sein du Conseil de la MRC.
- 11-250 08-02-11 Lettre de MADAME CHANTAL LANOIX, COMITÉ DES PIPELINES, nous informant d'une rencontre à venir avec les représentants des compagnies pipelinères et d'Info-Excavation.
- 11-251 08-02-11 Lettre de MADAME MANON TURMEL, préposée à l'administration des contrats, DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, nous informant de l'annulation de notre compte d'assurance collective.
- 11-252 08-02-11 Lettre de MADAME SYLVIE LAROCHE, direction de l'Est-de-la-Montérégie, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, nous informant de la prochaine renumérotation des sorties de l'autoroute 30.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-253 08-02-11 Télécopie de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 93-02-184A et 93-02-185A, pour avis de conformité.
- 11-254 08-02-11 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception de notre résolution numéro 10-11-336 nommant les représentants de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, au sein du conseil d'administration de la SÉM.
- 11-255 08-02-11 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception de notre correspondance relative à l'adoption du règlement numéro 46-10-1 modifiant notre RCI sur la protection des bois.
- 11-256 08-02-11 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception de notre correspondance relative à l'entrée en vigueur du règlement numéro 32-10-7.
- 11-257 09-02-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le premier projet des règlements numéros 08.09.11.11, 08.10.01.11 ainsi que le projet du règlement numéro 97.06.06.11, pour avis de conformité.
- 11-258 09-02-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements numéros 08.09.09.10, 08.09.10.10 et 99.18.08.10, pour avis de conformité.
- 11-259 09-02-11 Courriel de MADAME ÉLISE GUERTIN, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les certificats de publication d'un avis public portant sur une assemblée publique relative au contenu des projets de règlement numéros 32-10-8 et 32-10-9.
- 11-260 09-02-11 Résolution numéro 10-08-279 de la VILLE DE RICHELIEU, autorisant la signature du protocole d'entente de mobilisation pour les accidents routiers.
- 11-261 10-02-11 Courriel de MONSIEUR MARC LACROIX, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant des nouvelles obligations en matière de gestion contractuelle
- 11-262 10-02-11 Courriel de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, MRC DES MASKOUTAINS, nous transmettant un projet d'entente ainsi que la résolution numéro 11-01-30 relative aux travaux d'entretien dans le cours d'eau Le Ruisseau, branche 6.
- 11-263 10-02-11 Courriel de MADAME SANDRA PARIS, COVABAR, nous invitant une consultation publique sur leur plan directeur de l'eau, le 5 mars 2011.
- 11-264 10-02-11 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, MRC DE ROUSSILLON, adressée à MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, transmettant la résolution numéro 2011-21-T demandant d'adopter une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire, pour appui du Conseil.
- 11-265 10-02-11 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE LAJEMMERAIS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 147-14 modifiant leur RCI.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-266 10-02-11 Lettre de MADAME VALÉRIE TREMBLAY, directrice du greffe et du contentieux, MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES, nous transmettant la résolution numéro 11-01-26-11 demandant au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et au ministère des Pêches et Océans du Canada d'harmoniser leurs exigences afin que les MRC de la Montérégie puissent procéder à l'entretien des cours d'eau agricoles en période estivale, pour appui du Conseil.
- 11-267 10-02-11 Certificats de publication de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur une assemblée publique relative au contenu des projets de règlement numéros 32-10-8 et 32-10-9.
- 11-268 10-02-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les certificats de publication d'un avis public portant une assemblée publique relative au contenu des projets de règlement numéros 32-10-8 et 32-10-9.
- 11-269 10-02-11 Lettre de MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant de la non-conformité du règlement numéro 46-10-1 aux orientations gouvernementales du règlement numéro 46-10-1 modifiant notre RCI concernant la protection des bois.
- 11-270 10-02-11 Courriel de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, MRC DES MASKOUTAINS, nous transmettant un projet d'entente ainsi que la résolution numéro 11-01-31 relative aux travaux d'entretien dans la rivière des Hurons, principal et branche 1.
- 11-271 11-02-11 Courriel MONSIEUR MICHEL LAGACÉ, président, FONDATION VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE, nous informant de la formation offerte aux agents VVAP.
- 11-272 14-02-11 Courriel de MADAME CÉCILE MÉNARD, MRC DES MASKOUTAINS, accusant réception du document d'entrée en vigueur de notre règlement numéro 32-09-5.
- 11-273 14-02-11 Courriel de MONSIEUR PATRICK BERNARD, MRC DES MASKOUTAINS, nous transmettant l'invitation pour le colloque 2011 ainsi que l'assemblée générale de fondation de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ), le 30 mars 2011.
- 11-274 14-02-11 Lettre de MADAME MARYSE BOUCHER, secrétaire greffe, direction générale et cabinet du maire, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant les certificats de publication d'un avis public portant sur une assemblée publique relative au contenu des projets de règlement numéros 32-10-8 et 32-10-9.
- 11-275 14-02-11 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur une assemblée publique relative au contenu du projet de règlement numéro 32-10-8.
- 11-276 14-02-11 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur une assemblée publique relative au contenu du projet de règlement numéro 32-10-9.
- 11-277 14-02-11 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les certificats de publication d'un avis public portant sur une assemblée publique relative au contenu des projets de règlement numéros 32-10-8 et 32-10-9.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-278 14-02-11 Lettre de MONSIEUR VALOIS BÉRUBÉ, direction de l'amélioration de l'habitat, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous transmettant la liste des demandes d'adaptation de domicile pour le mois de janvier 2011.
- 11-279 14-02-11 Lettre de MADAME CLAIRE BOLDUC, présidente, SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC, nous informant au sujet de l'événement de la Semaine de la ruralité « Ruralla », du 16 au 21 mai 2011.
- 11-280 14-02-11 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 1145, pour avis d'opportunité.
- 11-281 14-02-11 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant les certificats de publication d'un avis public portant sur une assemblée publique relative au contenu des projets de règlement numéros 32-10-8 et 32-10-9.
- 11-282 14-02-11 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant les certificats de publication d'un avis public portant sur une assemblée publique relative au contenu des projets de règlement numéros 32-10-8 et 32-10-9.
- 11-283 14-02-11 Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur une assemblée publique relative au contenu du projet de règlement numéro 32-10-8.
- 11-284 14-02-11 Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur une assemblée publique relative au contenu du projet de règlement numéro 32-10-9.
- 11-285 14-02-11 Lettre de MONSIEUR CHRISTIAN THERRIEN, direction de l'environnement et de la recherche, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, nous informant au sujet de la « Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie » visant à optimiser l'utilisation des sels de voirie.
- 11-286 14-02-11 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 11-02-53 nous informant d'une modification à leur règlement de contrôle intérimaire.
- 11-287 14-02-11 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, CLD DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous convoquant à une rencontre du conseil d'administration, le 23 février 2010.
- 11-288 14-02-11 Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE d'un avis public portant sur une assemblée publique relative au contenu du projet de règlement numéro 32-10-8.
- 11-289 14-02-11 Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE d'un avis public portant sur une assemblée publique relative au contenu du projet de règlement numéro 32-10-9.
- 11-290 14-02-11 Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU d'un avis public portant sur une assemblée publique relative au contenu du projet de règlement numéro 32-10-8.
- 11-291 14-02-11 Certificat de publication de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU d'un avis public portant sur une assemblée publique relative au contenu du projet de règlement numéro 32-10-9.
- 11-292 14-02-11 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant un projet de résolution d'autorisation P.P.C.M.O.I, pour avis de conformité.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-293 14-02-11 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 845-130, pour avis de conformité.
- 11-294 14-02-11 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC HAUT-RICHELIEU, nous transmettant le règlement numéro 467 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 11-295 14-02-11 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE LAJEMMERAIS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 162-18 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 11-296 14-02-11 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2011-01-09 portant sur la signature du Protocole de mobilisation uniformisée des accidents routiers.
- 11-297 14-02-11 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 93-02-184A et 93-02-185A, pour avis de conformité.
- 11-298 14-02-11 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le second du règlement d'urbanisme numéro U-120-129, pour avis de conformité.
- 11-299 14-02-11 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, directrice des services juridiques et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 382-04-2010, pour avis de conformité.

### PUBLICATIONS JANVIER 2011

Gestion et technologie agricoles

Vol. 36, no 1  
Jeudi 13 novembre 2010

#### POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

11-02-042

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 11-02, du chèque 16904 au chèque 16948, pour un montant total de 204 093,74 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### POINT 7. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

11-02-043

7.1 Règlement numéro 1145 de la ville de Mont-Saint-Hilaire

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la MRC, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1145 de la ville de Mont-Saint-Hilaire décrète l'exécution de travaux de réfection d'infrastructures municipales existantes ainsi que des travaux d'aménagement et de réfection de parcs municipaux;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement



No de résolution  
ou annulation

11-02-043  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 1145 de la ville de Mont-Saint-Hilaire, décrétant l'exécution de travaux de réfection d'infrastructures municipales existantes ainsi que des travaux d'aménagement et de réfection de parcs municipaux.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2011 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2011 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2011 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2011 du Comité consultatif agricole.

POINT 10. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 15 FÉVRIER 2011 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 15 février 2011 du Comité des finances.

POINT 11. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2011 DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 15 février 2011 du Comité de sécurité incendie.

POINT 12. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2011 DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2011 du Comité de développement culturel.

POINT 13. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

13.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1248-200-2010 modifiant le règlement de zonage

11-02-044

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-200-2010 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-200-2010, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-200-2010, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-02-028, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 1248-200-2010 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire



No de résolution  
ou annotation

11-02-044  
(suite)

11-02-045

11-02-046

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-200-2010, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 13.2 Ville de Carignan : règlements de modification

##### 13.2.1 Règlement numéro 420-U remplaçant le plan d'urbanisme

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 420-U, remplaçant son plan d'urbanisme, dans le cadre d'une refonte réglementaire pour se conformer au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 420-U, remplaçant le plan d'urbanisme de la ville de Carignan, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 420-U, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-02-015, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 420-U, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 11-02-009, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 420-U est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 420-U, remplaçant le plan d'urbanisme de la ville de Carignan, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, mesdames Louise Lavigne, Diane Lavoie et Julie Lussier ainsi que messieurs Michel Aubin, Jacques Durand, Bernard Gagnon, Martin Lévesque, Michel Martin, Jean Murray, Jacques Villemaire et Pierre Wilson ayant voté en faveur de la proposition tandis que monsieur Steeves Demers a voté contre.

##### 13.2.2 Règlement numéro 421-U remplaçant le règlement sur les permis et certificats

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 421-U, remplaçant son règlement sur les permis et certificats, dans le cadre d'une refonte réglementaire pour se conformer au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 421-U, remplaçant le règlement sur les permis et certificats de la ville de Carignan, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 421-U, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-02-016, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 421-U est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11-02-046  
(suite)

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 421-U, remplaçant le règlement sur les permis et certificats de la ville de Carignan, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, mesdames Louise Lavigne, Diane Lavoie et Julie Lussier ainsi que messieurs Michel Aubin, Jacques Durand, Bernard Gagnon, Martin Lévesque, Michel Martin, Jean Murray, Jacques Villemaire et Pierre Wilson ayant voté en faveur de la proposition tandis que monsieur Steeves Demers a voté contre.

### 13.2.3 Règlement numéro 422-U remplaçant le règlement de zonage

11-02-047

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 422-U, remplaçant son règlement de zonage, dans le cadre d'une refonte règlementaire pour se conformer au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 422-U, remplaçant le règlement de zonage de la ville de Carignan, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 422-U, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-02-017, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 422-U, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 11-02-010, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 422-U est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 422-U, remplaçant le règlement de zonage de la ville de Carignan, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, mesdames Louise Lavigne, Diane Lavoie et Julie Lussier ainsi que messieurs Michel Aubin, Jacques Durand, Bernard Gagnon, Martin Lévesque, Michel Martin, Jean Murray, Jacques Villemaire et Pierre Wilson ayant voté en faveur de la proposition tandis que monsieur Steeves Demers a voté contre.

### 13.2.4 Règlement numéro 423-U remplaçant le règlement de lotissement

11-02-048

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 423-U, remplaçant son règlement de lotissement, dans le cadre d'une refonte règlementaire pour se conformer au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 423-U, remplaçant le règlement de lotissement de la ville de Carignan, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 423-U, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-02-018, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 423-U, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 11-02-011, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 423-U est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin





No de résolution  
ou annotation

11-02-048  
(suite)

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 423-U, remplaçant le règlement de lotissement de la ville de Carignan, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, mesdames Louise Lavigne, Diane Lavoie et Julie Lussier ainsi que messieurs Michel Aubin, Jacques Durand, Bernard Gagnon, Martin Lévesque, Michel Martin, Jean Murray, Jacques Villemaire et Pierre Wilson ayant voté en faveur de la proposition tandis que monsieur Steeves Demers a voté contre.

11-02-049

13.2.5 Règlement numéro 424-U remplaçant le règlement de construction

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 424-U, remplaçant son règlement de construction, dans le cadre d'une refonte réglementaire pour se conformer au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 424-U, remplaçant le règlement de construction de la ville de Carignan, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 424-U, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-02-019, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 424-U est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 424-U, remplaçant le règlement de construction de la ville de Carignan, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, mesdames Louise Lavigne, Diane Lavoie et Julie Lussier ainsi que messieurs Michel Aubin, Jacques Durand, Bernard Gagnon, Martin Lévesque, Michel Martin, Jean Murray, Jacques Villemaire et Pierre Wilson ayant voté en faveur de la proposition tandis que monsieur Steeves Demers a voté contre.

11-02-050

13.2.6 Règlement numéro 425-U remplaçant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 425-U, remplaçant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, dans le cadre d'une refonte réglementaire pour se conformer au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 425-U, remplaçant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Carignan, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 425-U, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-02-020, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 425-U est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11-02-050  
(suite)

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 425-U, remplaçant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Carignan, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, mesdames Louise Lavigne, Diane Lavoie et Julie Lussier ainsi que messieurs Michel Aubin, Jacques Durand, Bernard Gagnon, Martin Lévesque, Michel Martin, Jean Murray, Jacques Villemaire et Pierre Wilson ayant voté en faveur de la proposition tandis que monsieur Steeves Demers a voté contre.

11-02-051

13.2.7 Règlement numéro 426-U remplaçant le règlement sur les dérogations mineures

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 426-U, remplaçant son règlement sur les dérogations mineures, dans le cadre d'une refonte règlementaire pour se conformer au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 426-U, remplaçant le règlement sur les dérogations mineures de la ville de Carignan, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 426-U, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-02-021, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 426-U est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 426-U, remplaçant le règlement sur les dérogations mineures de la ville de Carignan, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, mesdames Louise Lavigne, Diane Lavoie et Julie Lussier ainsi que messieurs Michel Aubin, Jacques Durand, Bernard Gagnon, Martin Lévesque, Michel Martin, Jean Murray, Jacques Villemaire et Pierre Wilson ayant voté en faveur de la proposition tandis que monsieur Steeves Demers a voté contre.

11-02-052

13.3 Ville de Chambly : règlements de modification

13.3.1 Règlement numéro 2010-1198 modifiant le plan d'urbanisme

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 2010-1198 modifiant son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2010-1198, modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Chambly, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2010-1198, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-02-022, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 2010-1198 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Lévesque  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2010-1198, modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-02-053 13.3.2 Règlement numéro 93-02-184A modifiant le règlement de zonage
- ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;
- ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-184A modifiant son règlement de zonage;
- ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-184A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la MRC;
- ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-184A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-02-023, recommande au Conseil de l'approuver;
- ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 93-02-184A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire
- EN CONSÉQUENCE
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Lévesque  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray
- ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-184A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 11-02-054 13.3.3 Règlement numéro 93-02-185A modifiant le règlement de zonage
- ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;
- ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-185A modifiant son règlement de zonage;
- ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-185A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la MRC;
- ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-185A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-02-024, recommande au Conseil de l'approuver;
- ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 93-02-185A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire
- EN CONSÉQUENCE
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Lévesque  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray
- ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-185A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 11-02-055 13.4 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-130 modifiant le règlement de zonage
- ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;
- ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-130 modifiant son règlement de zonage;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11-02-055  
(suite)

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-130, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-130, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-02-029, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 845-130 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-130, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlements de modification

13.5.1 Projet de règlement numéro U-120-129 modifiant le règlement de zonage

11-02-056

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le projet de règlement numéro U-120-129 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro U-120-129 a été pris en considération par le Comité consultatif agricole, pour analyse;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole n'a pas été en mesure d'adopter une recommandation puisqu'il est d'avis qu'il ne disposait pas de toutes les informations nécessaires

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Martin

ET RÉSOLU QUE l'approbation du projet de règlement numéro U-120-129, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est reporté à la prochaine séance afin de permettre au Comité consultatif agricole d'obtenir les informations nécessaires pour qu'une recommandation soit formulée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5.2 Règlement numéro U-130-41 modifiant le règlement de lotissement

11-02-057

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-130-41 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-130-41, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-130-41, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-02-026, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro U-130-41 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire



No de résolution  
ou annulation

11-02-057  
(suite)

11-02-058

11-02-059

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-130-41, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.6 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : règlements de modification

13.6.1 Règlement numéro 08.09.09.10 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 08.09.09.10 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 08.09.09.10, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 08.09.09.10, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-02-030, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 08.09.09.10 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 08.09.09.10, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.6.2 Règlement numéro 99.18.08.10 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 99.18.08.10 modifiant son règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE le règlement numéro 99.18.08.10, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 99.18.08.10, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-02-031, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 99.18.08.10 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne



No de résolution  
ou annotation

11-02-059  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 99.18.08.10, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 14. COURS D'EAU

14.1 Cours d'eau Petite Décharge des Terres Noires, branche 2 : entente avec la MRC des Maskoutains

11-02-060

ATTENDU QU'une demande d'entretien de la branche 2 de la Petite Décharge des Terres Noires a été transmise par la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu au Bureau des délégués des MRC de La Vallée-du-Richelieu et des Maskoutains;

ATTENDU QUE le rapport de madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, confirme le besoin d'entretien de ladite branche;

ATTENDU QUE la Petite Décharge des Terres Noires et ses branches se trouvent sur le territoire des MRC de La Vallée-du-Richelieu et des Maskoutains et est, par conséquent, sous la juridiction du Bureau des délégués composé de ces deux (2) MRC;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, cette compétence s'exerce, au choix des MRC concernées, dans le cadre d'une entente ou par l'intermédiaire d'un Bureau des délégués;

ATTENDU QU'afin de faire diminuer les coûts d'entretien et de faciliter l'entretien de la branche 2 de la Petite Décharge des Terres Noires, la MRC des Maskoutains propose d'être maître d'œuvre dans le dossier;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 2011-02-32 adoptée le 9 février 2011, le conseil de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu s'est dit favorable à la signature d'une entente avec la MRC des Maskoutains afin de lui déléguer la compétence du Bureau des délégués pour la durée des travaux

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve la signature d'une entente avec la MRC des Maskoutains afin de lui déléguer la compétence du Bureau des délégués pour la durée des travaux d'entretien à réaliser dans la branche 2 du cours d'eau Petite Décharge des Terres Noires, située sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu en la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine en la MRC des Maskoutains.

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer une entente à cet effet au nom de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Rivière des Hurons et sa branche 1, branche 6 du cours d'eau Le Ruisseau et cours d'eau Décharge des Quinze et ses branches 3 et 5 : ententes avec les MRC des Maskoutains et de Rouville

11-02-061

ATTENDU QUE la Rivière des Hurons traverse le territoire des MRC de La Vallée-du-Richelieu, des Maskoutains et de Rouville et est, par conséquent, sous la juridiction du Bureau des délégués composé de ces trois (3) MRC;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, cette compétence s'exerce, au choix des MRC concernées, dans le cadre d'une entente ou par l'intermédiaire d'un Bureau des délégués;



No de résolution  
ou annotation

11-02-061  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE les travaux d'entretien de la Rivière des Hurons et sa branche 1, de la branche 6 du cours d'eau Le Ruisseau et de la Décharge des Quinze et ses branches 3 et 5, prévus par la MRC des Maskoutains, n'entraîneront aucune répercussion physique ou monétaire sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QU'afin de faciliter la gestion du projet, la MRC des Maskoutains propose d'être maître d'œuvre dans le dossier;

ATTENDU QUE les rapports administratifs réalisés par monsieur Patrick Bernard, coordonnateur aux cours d'eau de la MRC des Maskoutains, ont démontré le besoin d'intervention dans ces cours d'eau

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne  
APPUYÉE PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve la signature d'une entente avec les MRC des Maskoutains et de Rouville afin de déléguer à la MRC des Maskoutains la compétence du Bureau des délégués pour la durée des travaux d'entretien à réaliser dans la Rivière des Hurons et sa branche 1, dans la branche 6 du cours d'eau Le Ruisseau et dans le cours d'eau Décharge des Quinze et ses branches 3 et 5, conditionnellement à ce que la totalité des frais découlant des travaux soit à la charge de la MRC des Maskoutains.

QU'à cet effet, le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer les ententes avec les MRC des Maskoutains et de Rouville au nom de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. GESTION CONTRACTUELLE

15.1 Modification à la Politique de gestion contractuelle

11-02-062

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté, par sa résolution numéro 11-01-018, une politique de gestion contractuelle, le tout tel que requis par la loi;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que certaines dispositions additionnelles doivent être ajoutées à la Politique de gestion contractuelle, notamment en ce qui concerne les appels d'offres par invitation et le choix des fournisseurs qui en découle;

ATTENDU QUE le Conseil peut modifier sa Politique de gestion contractuelle

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE la Politique de gestion contractuelle de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est modifiée de la façon suivante, à savoir :

Après l'article 5.4, ajouter l'article 5.5 suivant :

5.5 Le Conseil délègue au directeur général la compétence de déterminer, lorsque c'est permis par la loi, si l'appel d'offres se fera par invitation ou par appel d'offres public. Dans les cas où les appels d'offres se feront par invitation, le Conseil délègue au directeur général la compétence pour l'identification des fournisseurs invités à soumissionner;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### 15.2 Règlement

11-02-063

ATTENDU QU'il est opportun que le Conseil délègue certains pouvoirs au directeur général afin de favoriser une administration plus efficace des affaires courantes de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'adoption d'une politique de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE le contenu de cette politique implique que le directeur général doit procéder, de son propre chef, à la nomination des membres des commissions d'évaluation des soumissions lorsqu'elles sont requises

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 50-11, intitulé : « Règlement déléguant certaines compétences au directeur général » soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 16. RÈGLEMENTS DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

#### 16.1 Règlement numéro 32-10-8 : adoption

11-02-064

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est en vigueur depuis le 2 février 2007;

ATTENDU QUE la MRC a adopté le projet de règlement numéro 32-10-8, le 7 octobre 2010, afin d'intégrer une dérogation à la zone inondable et de reconnaître certains dépôts de neiges usées conformes aux normes gouvernementales en matière d'environnement;

ATTENDU QUE la MRC a tenu une consultation publique, le 23 février 2011, relative au projet de règlement numéro 32-10-8;

ATTENDU QUE la MRC a reçu un avis gouvernemental défavorable à l'égard du projet de règlement numéro 32-10-8;

ATTENDU QUE des correctifs ont été apportés afin de référer au plan le plus récent visé par la dérogation, le tout conformément à l'avis du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sur le projet de règlement;

ATTENDU QU'il serait opportun d'adopter le règlement numéro 32-10-8;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet, le 7 octobre 2010

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 32-10-8, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 16.2 Règlement numéro 32-09-4.1 : adoption

11-02-065

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est en vigueur depuis le 2 février 2007;





No de résolution  
ou annotation

11-02-065  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la MRC a adopté le projet de règlement numéro 32-09-4, le 7 octobre 2010, afin d'intégrer divers objets liés à la première génération du Schéma d'Aménagement (règlement numéro 14) ainsi que certaines demandes municipales;

ATTENDU QUE la MRC a reçu un avis gouvernemental défavorable à l'égard du projet de règlement numéro 32-09-4;

ATTENDU QU'il serait opportun d'adopter un règlement de remplacement, soit le règlement numéro 32-09-4.1, conformément à l'article 53.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet, le 27 janvier 2010

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 32-09-4.1, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. RÈGLEMENT NUMÉRO 46-10-1.1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE SUR LA PROTECTION DES BOIS : AVIS DE MOTION

11-02-066

AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR BERNARD GAGNON, À L'EFFET QU'UN RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO 46-10-1 CONCERNANT LA PROTECTION DES BOIS SERA DÉPOSÉ, POUR ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU.

POINT 18. DÉVELOPPEMENT CULTUREL : EXPOSITION

11-02-067

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a décidé de prendre en charge le développement culturel régional;

ATTENDU QUE parmi les initiatives mises de l'avant, il a été décidé de permettre à des artistes de la MRC d'exposer certaines de leurs œuvres au siège social de la MRC;

ATTENDU QUE, pour ce faire, une procédure d'appel de candidatures a été établie;

ATTENDU QUE le Comité de développement culturel a procédé à l'évaluation des œuvres soumises et recommande au Conseil de retenir, pour affichage, les œuvres de certains artistes de la région

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Lévesque

ET RÉSOLU QUE les artistes suivants soient et sont retenus pour afficher leurs œuvres au siège social de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, à savoir :

- monsieur Philippe Berthiaume, peintre de la ville de Chambly;
- monsieur Normand Bourget, photographe de la ville de Chambly;
- madame Micheline Caillé, aquarelliste de la ville de Chambly;
- madame Françoise Falardeau, peintre de la ville de Beloeil;
- madame Francine Laporte, peintre la ville de Chambly;
- madame Suzanne Perreault, peintre de la ville de Beloeil;
- Mademoiselle M, collectif de 4 artisans-bijoutières de la municipalité de McMasterville et de la ville d'Otteburn Park;
- madame Johanne Senay, peintre de la municipalité de McMasterville;
- madame Johanne Tessier, peintre de la ville de Mont-Saint-Hilaire;
- madame Ginette Thibault, aquarelliste de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu;
- madame Stéphanie Verriest, graveuse de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-02-068 POINT 19. AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE : ENTENTE DE GESTION
- ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a établi le Programme d'aide financière aux MRC;
- ATTENDU QUE pour en bénéficier, une MRC doit d'abord conclure une entente de gestion avec le ministère;
- ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente et se disent en accord avec son contenu
- EN CONSÉQUENCE
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
- ET RÉSOLU QUE le préfet soit et est mandaté pour conclure l'entente de gestion du Programme d'aide financière au nom de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 11-02-069 POINT 20. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : AVIS D'INTERVENTION
- ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a avisé la MRC de son intention de réaliser des travaux de reconstruction de ponceaux qui traversent les autoroutes 10 et 35, à Carignan et à Chambly;
- ATTENDU QUE, de ce fait, le ministère des Transports du Québec demande à la MRC son avis sur ces interventions eu égard aux objectifs du Schéma d'Aménagement, le tout tel que requis en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- ATTENDU QUE les projets du ministère des Transports du Québec ont été portés à l'attention du Comité consultatif régional d'aménagement qui, après les avoir évalués, recommande au Conseil d'émettre un avis favorable
- EN CONSÉQUENCE
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand
- ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est d'avis que les projets d'intervention du ministère des Transports du Québec, tels que décrits au dossier numéro 30 340 / 154-07-0819 daté du 12 janvier 2011, ne contreviennent à aucune disposition du Schéma d'Aménagement en vigueur.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 11-02-070 POINT 21. MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU : DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT
- ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a demandé à la MRC, par sa résolution numéro R-164-2010, d'entreprendre les démarches nécessaires pour permettre l'inclusion d'un lot additionnel dans un ilot déstructuré déjà reconnu par la CPTAQ depuis le 25 mars 2010;
- ATTENDU QU'à la demande du maire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, le sujet est reporté à une séance ultérieure en attente d'informations supplémentaires
- EN CONSÉQUENCE
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Murray  
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne



No de résolution  
ou annotation

11-02-070  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE la demande de modification formulée par la résolution numéro R-164-2010 de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu soit et est reportée à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 22. PACTE RURAL : ACCEPTATION DE PROJETS

#### 22.1 L'aventure comestible du Magasin général

11-02-071

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un Pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour accomplir le Pacte rural, la MRC doit inviter les milieux concernés à soumettre des projets de valorisation du milieu rural qui pourront bénéficier d'une aide financière;

ATTENDU QUE l'organisme « Reconstruction harmonieuse de l'agriculture (RHA) » a présenté un projet qui consiste à aménager un paysage écologique comestible à 100 % sur le terrain de la Coop de solidarité le Magasin général de Saint-Antoine-sur-Richelieu et à offrir des visites guidées et des ateliers/conférences;

ATTENDU QUE le projet vise une aide financière de 24 000 \$;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité de la MRC a analysé le projet de Reconstruction harmonieuse de l'agriculture (RHA) et se dit favorable à ce qu'une aide financière de 5 000 \$ soit versée, conditionnellement au dépôt de la résolution du conseil d'administration de l'organisme appuyant la demande d'aide financière

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à l'octroi d'une aide financière de 5 000 \$ consentie à l'organisme « Reconstruction harmonieuse de l'agriculture (RHA) », pour le projet L'aventure comestible du Magasin général, conditionnellement au dépôt de la résolution du conseil d'administration de l'organisme appuyant la demande d'aide financière au Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 22.2 Pavillon des loisirs

11-02-072

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un Pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour accomplir le Pacte rural, la MRC doit inviter les milieux concernés à soumettre des projets de valorisation du milieu rural qui pourront bénéficier d'une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a présenté un projet visant la construction d'un pavillon des loisirs, soit la démolition et le réaménagement d'une partie du Centre communautaire, pour la pratique de diverses activités de loisirs et d'activités culturelles;

ATTENDU QUE le projet vise l'obtention d'une aide financière de 25 000 \$;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité de la MRC a analysé le projet de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et se dit favorable à ce qu'une aide financière soit versée;

ATTENDU QUE le Comité est d'avis que le croquis du projet, la preuve du montant de 355 000 \$ de la part du soumissionnaire retenu et la lettre de la Caisse populaire Desjardins, confirmant leur participation financière, doivent préalablement être déposés pour l'octroi de l'aide financière



No de résolution  
ou annotation

11-02-072  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à l'octroi d'une aide financière de 25 000 \$ consentie à la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, pour le projet « Pavillon des loisirs », conditionnellement au dépôt du croquis du projet, de la preuve du montant de 355 000 \$ de la part du soumissionnaire retenu et de la lettre de la Caisse populaire Desjardins confirmant leur participation financière, et ce, dans le cadre des fonds prévus au Pacte rural.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 22.3 Internet haute vitesse en milieu rural

11-02-073

ATTENDU QU'il existe des secteurs du territoire rural de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu qui sont mal ou pas desservis par un réseau Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens et entreprises du territoire concerné ont manifesté un intérêt marqué à être desservis par le réseau Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE le programme Communautés rurales branchées permet aussi à l'entreprise privée de postuler pour la dispense du service;

ATTENDU QUE les démarches complétées à ce jour par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ont permis d'établir qu'il pourrait être nécessaire d'amorcer un processus d'appel de propositions public;

ATTENDU QUE, pour ce faire, le MAMROT doit au préalable déléguer les pouvoirs nécessaires à la MRC pour procéder à un appel de propositions public

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de lui déléguer le ou les pouvoirs nécessaires à rendre possible la tenue d'un appel de propositions public dans le cadre du programme Communautés rurales branchées.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### POINT 23. DEMANDES D'APPUI

##### 23.1 Ville de Beauharnois : implantation d'un élevage porcin

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

##### 23.2 MRC de Brome-Missisquoi : guide des bonnes pratiques et formation sur le contrôle de l'érosion

11-02-074

ATTENDU le projet de production d'un guide terrain des bonnes pratiques environnementales pour les employés de voirie et entrepreneurs locaux;

ATTENDU l'implication de la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Transports du Québec dans la rédaction, le graphisme, la mise en page et la production d'un guide, qui servira aussi aux employés des Centres de services du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU le besoin pour une formation pratique sur les mesures de gestion du ruissellement et de l'érosion pour les employés municipaux et entrepreneurs locaux;

ATTENDU QUE, outre la MRC de Brome-Missisquoi, l'ensemble des MRC et municipalités situées en Montérégie Est pourrait bénéficier de ces outils;



No de résolution  
ou annotation

11-02-074  
(suite)

11-02-075

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la CRÉ Montérégie Est pourrait participer au financement de ce projet régional

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la MRC de Brome-Missisquoi dans ses démarches visant à obtenir une aide financière de la CRÉ Montérégie Est pour la production d'un guide des bonnes pratiques et la formation sur le contrôle de l'érosion.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23.3 Député fédéral de Chambly-Borduas : bonification du budget de l'initiative Emplois d'été

ATTENDU l'augmentation du salaire horaire minimum et du coût de la vie;

ATTENDU les besoins croissants des organismes;

ATTENDU l'importance pour les jeunes d'acquérir des expériences de travail significatives

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le député fédéral de Chambly-Borduas, monsieur Yves Lessard, dans ses démarches visant à demander, à la Ministre des Ressources humaines et Développement des compétences, madame Diane Finley, que l'enveloppe budgétaire de l'initiative Emplois d'été Canada soit indexée au coût de la vie et au niveau du salaire minimum, en prenant 2006 comme année de référence, et qu'en conséquence, une enveloppe budgétaire de 123,5 millions de dollars par année soit octroyée à cette initiative dans le prochain budget fédéral.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 24. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

### POINT 25. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Ferdinand Berner, résidant de la ville de Mont-Saint-Hilaire, indique au Conseil qu'il approuve la décision d'accorder une aide financière pour le centre des loisirs de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, dans le cadre du Pacte rural.

Monsieur Jean-Marie Ballard, résidant de la ville de Chambly, se dit déçu de la décision de la MRC concernant l'approbation des règlements de la ville de Carignan, mais souligne aussi qu'il comprend les obligations du Conseil. Il en profite pour féliciter le représentant de la ville de Chambly pour la position qu'il a exprimée à ce sujet.

Monsieur Mario Bégin, résidant de la ville de Carignan, demande si l'approbation des règlements de la ville de Carignan par le Conseil constitue l'étape finale avant leur entrée en vigueur. Il indique au Conseil que le dossier de l'île aux foins est un dossier de longue date à Carignan et, à cet effet, relate son vécu et sa compréhension de l'histoire de Carignan et des décisions prises en matière d'urbanisme.

Monsieur Ste-Marie, résidant de la ville de Carignan, demande l'état d'avancement d'un dossier relatif à l'eau potable à Carignan.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

Monsieur Normand Dubeau, résidant de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande si de nouveaux développements ont eu lieu au sujet des échanges amorcés auprès du CN en ce qui concerne les Inconvénients reliés à l'achalandage ferroviaire. Il indique au Conseil que, le 19 février dernier, à 10 heures, il a compté les 192 wagons qui composaient un train tiré par quatre (4) locomotives.

Monsieur Réjean Bessette, résidant de la ville de Chambly, questionne le bien-fondé d'apporter des modifications au Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des bois en vue d'assouplir les exigences relatives aux possibilités de permettre des usages résidentiels à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

### POINT 26. CLÔTURE DE LA SÉANCE

11-02-076

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Aubin  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 45.

Bernard Roy  
secrétaire-trésorier

Michel Gilbert  
préfet suppléant